



## **Avantages économiques et conséquences sociales Au sujet des indemnités de départ de dirigeants de grandes entreprises**

Paris, 16 avril 2007. Les médias se font à nouveau l'écho d'indemnités de départ versées à des dirigeants d'entreprise qui, même inscrites dans les clauses d'un contrat initial, apparaissent injustifiées.

Les grandes multinationales sont devenues des entités gigantesques. Leur gestion est difficile et exige un fort engagement personnel de la part de leurs dirigeants. Les contraintes et les risques sont multiples et complexes. Les rémunérations décidées par les conseils d'administration sont encadrées par la loi et pour la plupart fiscalisées. La volonté de transparence qui porte à la connaissance de tous ces pratiques est un progrès.

Cependant la disproportion entre certaines indemnités de départ et les salaires moyens des employés des mêmes entreprises invite à la réflexion. En ce domaine, comme en d'autres, ce qui est légalement autorisé n'est pas nécessairement moral.

Ces indemnités scandalisent les personnes aux revenus modestes et les personnes sans emploi.

Justifier ces pratiques en invoquant les contraintes d'un marché mondialisé qui obligerait à s'aligner sur ce qui se vit aux Etats-Unis reste à démontrer.

En intervenant dans le débat, nous ne faisons d'aucune manière le procès des dirigeants et des chefs d'entreprise qui, dans leur grande majorité, accordent une attention particulière aux exigences de l'équité et de la justice.

Mais, s'il existe une exception française en matière sociale, elle doit inclure la moralisation des indemnités de départ des dirigeants d'entreprise.

Jean-Charles Descubes  
Archevêque de Rouen  
Président du Conseil pour les questions familiales et sociales